



**Direction des Systèmes d'Information et de la Clientèle
Département Grands Comptes
Cellule Guichet Unique**

Date : 18 février 2019

AGREMENT DES PRESTATAIRES DU GUICHET UNIQUE

SENELEC s'est engagée dans une politique qualité qui s'est matérialisée par la certification en 2017 du Département Grands Comptes qui abrite le Guichet Unique à la norme ISO 9001 version 2015.

Cette norme prévoit que l'organisme doit s'assurer que les processus et services fournis par des prestataires externes sont conformes aux exigences.

Dans cette optique, Le Guichet Unique a mis en place un système d'agrément des prestataires chargés des travaux de raccordement des tiers au réseau de SENELEC.

Les prestataires retenus auront en charge les tâches suivantes :

- Elaboration des études d'exécution à soumettre au guichet unique pour approbation ;
- Exécution des travaux suivant les plans approuvés par le Guichet Unique dans le respect des normes et règles en vigueur jusqu'à la réception des travaux ;
- Réalisation des travaux de raccordement et de mise en service des ouvrages.

L'exécution des tâches se fera suivant les procédures en vigueur à SENELEC.

A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt lancée en avril 2018, les prestataires suivants ont été retenus :

PRESTATAIRE	TYPE DE TRAVAUX AUTORISES
SIREL	HTB / HTA / BT
L S E	HTA / BT
SICOTAME	HTA / BT
SAHE SARL	HTA / BT
KENE BOUGOUL SERVICE	HTA / BT
ENTREPRISE CHEIKH GUEYE DABAKH	HTA / BT
NIANG ET FRERES	BT



NB :

- HTB (Haute Tension B) : réseau dont la tension supérieure à 50 kV.
- HTA (Haute Tension A) : Réseau dont la tension est comprise entre 1 et 50 kV.
- BT (Basse Tension) : réseau dont la tension est inférieure à 1 kV.

Un nouveau processus d'agrément sera lancé avant la fin du mois de mars.